**ATTESTATION D’ENGAGEMENT DE DEMARCHE DE PROGRES**

**REDUCTION DE L’USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR LA GESTION DES ESPACES PUBLICS**

**Attestation concernant les structures non reconnues zero phyto (pas primées lors du prix regional zero phyto entre 2009 et 2023)**

Nom de la collectivité :

Madame Monsieur XXXXXXX, Maire, certifie l’engagement d’une démarche de progrès (y compris sur le cimetière et les espaces sportifs) pour atteindre le niveau le plus élevé (zéro phyto) de la charte régionale (annexe 1 du dispositif achat de matériel de désherbage) au plus tard en 2024.

Date :

 Signature de Madame, Monsieur le Maire